

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 127 (2001)  
**Heft:** 03

## **Vereinsnachrichten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## QUALIFICATION DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION MÉTALLIQUE

Décernés aux entreprises de construction métallique conformément aux dispositions de la norme sia 161/1, les certificats d'exploitation (S1 ou S2) dont la durée de validité est limitée à trois ans sont répertoriés dans une liste régulièrement mise à jour par la sia.

Les professionnels concernés sont invités à s'assurer de la certification des entreprises concernées en consultant la dernière version de la liste sur le site internet de la sia (<www.sia.ch>).

## FAUT-IL RÉVISER LA LOI SUR LES CARTELS ?

D'un point de vue économique, la lutte contre les cartels est une nécessité. Depuis plusieurs années déjà, la sia (Société suisse des ingénieurs et architectes) a abandonné le principe des honoraires imposés pour ses membres, et modifié ses statuts en conséquence.

Auparavant, l'imposition des honoraires était inscrite dans les statuts et garantie par des procédures et des sanctions à l'échelle de la société. La sia estime que le dispositif actuel est suffisant.

On peut s'interroger sur le bien-fondé d'une révision de la loi sur les cartels, en vigueur depuis cinq ans seulement. La sia remet plus particulièrement en cause l'article 49a du projet, qui attribue désormais à la Commission de la concurrence le pouvoir de prononcer des «sanctions directes». En d'autres termes, des sanctions sont prises sans préavis et peuvent être infligées même en cas de désaccord sur le point de savoir si un comportement est contraire ou non à la loi.

Le rapport commenté du Département fédéral de l'économie (DFE) précise, il est vrai, que le risque d'une erreur d'appréciation d'un comportement pourrait être supprimé en notifiant préalablement à la Commission de la concurrence les cas de comporte-

ment non autorisés. Une telle politique de la délation est pratiquée aux Etats-Unis par exemple. Mais ce genre de pratique ne correspond pas au caractère de la société suisse et, pour cette raison, il ne doit pas être adopté. La réglementation actuelle offre toujours la possibilité de punir un comportement condamnable sur la base d'un accord ou d'une décision en force (art. 50). La sia préconise le maintien de ce régime et s'élève contre les sanctions directes.

C'est la raison pour laquelle la sia demande d'abandonner, en l'état actuel, le projet de révision de la loi sur les cartels. Si une suite favorable est donnée à cette requête, l'article 49a proposé peut être purement et simplement supprimé. En effet, l'article 50 prévoit déjà des sanctions après avertissement en cas de violation de la loi sur les cartels (accord, disposition, décision). Cette réglementation permet aussi d'atteindre l'objectif d'une élimination des cartels.

## CHRONIQUE JURIDIQUE

### LES PLANS D'UN ARCHITECTE SONT-ILS PROTÉGÉS PAR LE DROIT D'AUTEUR ?

#### Les faits

Désirant édifier une maison familiale, M. de Medici conclut un contrat avec l'architecte Vasari. A l'issue de nombreuses discussions entre le maître de l'ouvrage et son mandataire, ce dernier établit des plans définitifs, sur la base desquels l'autorisation de construire est délivrée. Peu après cependant, M. de Medici résilie le contrat le liant à Vasari et charge un autre architecte (Michelangelo) de poursuivre le projet.

Se pose donc la question de savoir si le maître de l'ouvrage a un droit sur les plans de Vasari ou s'ils demeurent la propriété intellectuelle de celui-ci. Et dans quelle mesure l'architecte Michelangelo peut se baser sur le projet de son collègue.

#### Le droit

Vasari a ouvert action contre De Medici pour violation de son droit d'auteur.

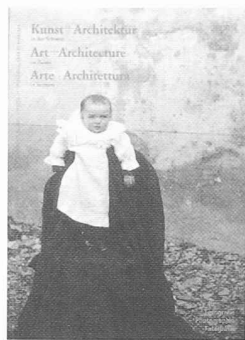
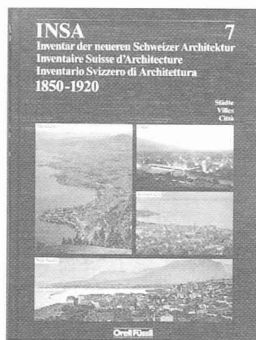
Selon la doctrine et la jurisprudence actuelles, les plans pour lesquels une autorisation de construire a été obtenue constituent en effet une œuvre protégée au sens de la loi sur le droit d'auteur (LDA).

Trois cas de figure peuvent en l'occurrence se présenter:

- si Michelangelo reprend et exécute tel quel le projet élaboré par Vasari, il viole la loi sur le droit d'auteur et peut être accusé de plagiat au sens de l'art. 10 LDA;
- si Michelangelo apporte des modifications essentielles au projet initial de Vasari, la nouvelle construction peut être considérée comme dérivée de la première (œuvre de seconde main) au sens de l'art. 3 LDA; cela étant, comme l'auteur jouit fondamentalement d'un droit exclusif sur son œuvre, il peut en revendiquer l'intégrité: autrement dit, toute modification de celle-ci, de même que la date d'une telle intervention doivent obtenir son agrément;
- si Michelangelo se contente de s'inspirer du projet Vasari et que ses modestes emprunts passent à l'arrière-plan de la nouvelle composition, il s'agit en revanche d'une «libre utilisation» licite de l'œuvre préexistante.

En l'espèce, le Tribunal fédéral n'a pas conclu à la violation du droit d'auteur, dans la mesure où Michelangelo n'a fait que s'inspirer du premier modèle avant de proposer une œuvre résolument personnelle. Autrement dit, M. de Medici n'est pas autorisé à disposer à sa guise des plans dessinés par Vasari.





## INVENTAIRE SUISSE D'ARCHITECTURE 1850-1920 INSA

### VOLUME 7 : MONTREUX, NEUCHÂTEL, OLTEN, RORSCHACH

Andreas Hauser, Joëlle Neuenschwander Feihl, Claire Piguet, Daniel Studer

Le cadre historique de cette série, dont ce volume est le septième sur dix, met en lumière les mutations les plus frappantes de l'urbanisation des villes. C'est le cas pour l'actuelle commune politique de Montreux, née en 1961 de la fusion de deux communes, Les Planches et Le Châtelard. Au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, celles-ci regroupaient vingt-deux hameaux et villages à vocations vigneronne et agricole qui, cinquante ans plus tard, font place à une agglomération urbaine continue sur plusieurs kilomètres. Le même constat vaut pour Neuchâtel, qui se développe tout à la fois sur les hauteurs et en direction du lac, en profitant des comblements résultant de la première correction des eaux du Jura (1868-1886). Olten bénéficie pour sa part d'une situation au croisement des deux principaux axes ferroviaires du pays, mais se signale également par un programme original, basé sur le rapprochement entre ville et campagne. Rorschach, ville portuaire, devient au milieu du XIX<sup>ème</sup> un lieu apprécié pour ses agréments balnéaires. En 1881, deux entrepreneurs y fondent une industrie de la broderie, sur le modèle de leurs expériences américaines. La prospérité de la ville dépendra dès lors largement des résultats de la firme.

Francesco Della Casa

Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS)  
ISBN 3-280-02320-3, Fr 128.-

## ART + ARCHITECTURE EN SUISSE

La quatrième livraison pour l'année 2000 de cette revue, éditée par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse, porte sur la photographie. Elle comprend notamment un article consacré au diplomate genevois Jean-Gabriel Eynard - qui fut, dans les années 1850, l'un des premiers diffuseurs de la technique du daguerréotype -, un excellent choix de clichés du photographe Jean-Luc Cramatte consacrés au chantier autoroutier de la N1, ainsi qu'une présentation des archives du photographe Roberto Donetta, dont l'inventaire vient d'être mené à terme.

Francesco Della Casa

Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS),  
ISSN 1421-086 X, Fr 25.-

## ATLAS FLACHE DÄCHER NUTZBARE FLÄCHEN

Hans Busso von Busse, Nils Valerian Waubke, Rudolf Grimme, Jürgen Mertins

Texte allemand

Cet ouvrage thématique de technique constructive, traitant de la toiture plate, est subdivisé en quatre chapitres. Le premier présente une série d'aphorismes théoriques, quelques archétypes vernaculaires et une anthologie du développement du toit plat dans la culture européenne depuis la Renaissance. Le second expose les principes fondamentaux de la statique, des systèmes constructifs - massif, en bois ou en métal -, et de la physique appliquée au bâtiment. Le troisième présente, dans un graphisme soigné, une collection de détails constructifs. Quant au quatrième, il propose un recueil d'exemples détaillés, excédant parfois la définition conceptuelle proposée par l'ouvrage.

Celui-ci s'inscrit dans une série thématique que propose l'éditeur, en collaboration avec la revue *DÉTAIL*.

Francesco Della Casa

Birkhäuser, Bâle 2000, en coopération avec *DÉTAIL*  
ISBN 3-7643-6304-5, Fr 168.-

## EINFAMILIENHÄUSER KONZEPTE, PLANUNG, KONSTRUKTION

Christian Schittlich

Texte allemand

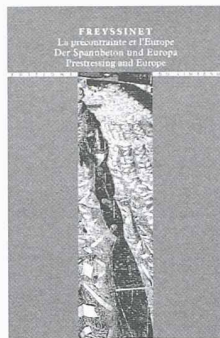
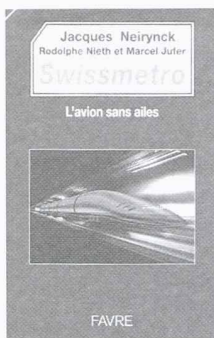
Les sondages d'opinion l'indiquent avec constance, la maison individuelle privée représente, aujourd'hui comme hier, le mode préféré d'habitation dans les sociétés occidentales. Les objections cartésiennes, relevant le gaspillage de terrain et d'énergie qui s'y rattache, semblent inopérantes face au rêve quasi unanime des maîtres d'ouvrages et à la fascination que la «lisibilité immédiate»<sup>1</sup> d'un tel programme exerce sur les architectes.

L'ouvrage illustre cet archétype par une série d'exemples marquants, couvrant les techniques constructives en bois, en métal, en béton et en maçonnerie. La présentation des planches dessinées et des détails de construction permet une vision comparative claire et immédiate.

Francesco Della Casa

Birkhäuser, Bâle 2000, en coopération avec *DÉTAIL*  
ISBN 3-7643-6327-4, Fr 88.-

<sup>1</sup> La langue allemande propose le terme précis, mais difficilement traduisible, d'«Überschaubarkeit» pour caractériser cette propriété



## SWISSMETRO - L'AVION SANS AILES

Jacques Neyrinck, Rodolphe Nieth, Marcel Jufer

Pas encore sur rail, mais déjà une histoire: le destin de *Swissmetro* prend sous la plume de Jacques Neyrinck la dimension d'une remise en question de notre société face aux nouvelles idées qui dérangent: «Plus personne ne croit qu'il suffise d'innover pour se situer dans le sens de l'histoire et pour en récolter les bénéfices». Au-delà des frilosités inquiètes que suscitent les grands projets, la crise de foi à l'égard du progrès technique est bien perceptible à travers les entretiens que l'auteur a menés avec Rodolphe Nieth, l'inventeur du concept de *Swissmetro*. L'idée de cet «avion sans ailes» destiné à résoudre le problème du transport de masse, a germé dans la tête de son inventeur dans les années septante déjà. Au départ il y a le constat global que la voiture, dans les villes surtout, est hautement inefficace et polluante, que le système rail-roue, si l'on veut dépasser les vitesses atteintes actuellement, coûte cher et que les voies aériennes sont totalement encombrées. Quatre options techniques ont donc été présentes dès le départ: tunnel souterrain, vide d'air, sustentation magnétique et moteurs linéaires, dont l'avantage est de ne pas polluer, de ne pas générer de bruit, de collisions et d'encombrement en surface. Les obstacles sont d'ordre politique et économique pour un projet qui absorbera des milliards d'argent public avant de fonctionner.

Depuis les tribulations d'un employé des CFF en verve d'idées jusqu'à la présentation d'un dossier technique, ce livre propose un voyage à travers doutes et envolées optimistes, la dernière étant l'espoir de voir *Swissmetro* ouvrir la porte à un *Eurometro*.

Une justification des choix technologiques est donnée par Marcel Jufer, fervent supporter du projet dès le départ, qui expose dans le détail les réflexions techniques élaborées autour de ce nouveau moyen de transport et les questions à résoudre tant pour la conception que l'exploitation. L'étude principale, assurée par l'EPFL et l'EPFZ entre 1994 et 1998, explicite de nombreux aspects du projet à la lumière de ses caractéristiques techniques, mais aussi des enjeux et controverses qu'elles ont suscité.

Françoise Kaestli

Editions Favre SA, Lausanne, 2000  
ISBN 2-8289-0656-6

## PROPRIÉTÉS DES BÉTONS

Adam M. Neville

Considéré dans le monde anglo-saxon comme « la bible » du béton, l'ouvrage d'Adam Neville, ancien professeur à l'Université de Leeds, est publié pour la première fois en français. Cette traduction, réalisée par le Centre de recherche inter-universitaire sur le béton de Laval, met à la disposition des ingénieurs francophones un document précieux qui reprend l'ensemble des aspects de la technologie du béton. Complémentaire aux volumes 7 et 8 du «Traité de Génie civil» de l'EPFL, le livre d'Adam Neville s'intéresse tout particulièrement au matériau béton et aux aspects liés à sa durabilité.

Jérôme Ponti

Editions Eyrolles, Paris 2000  
ISBN 2-212-01320-5, environ 65 Euros

## FREYSSINET - LA PRÉCONTRAÎTE ET L'EUROPE

Jupp Grote et Bernard Marrey

Publié aux éditions parisiennes du Linteau, l'ouvrage de Jupp Grote et Bernard Marrey, consacré à l'histoire du béton précontraint de 1930 à 1945, nous fait revivre à travers ses illustrations l'époque où les ingénieurs civils avaient encore un rôle de pionnier et d'inventeur dans la technologie de la construction. À partir des toutes premières applications datant du début des années trente et du premier pont poutre précontraint construit par Freyssinet dans le Sud algérien en 1937, le lecteur voyage à travers l'époque troublée de la Seconde Guerre mondiale où la précontrainte a trouvé de très nombreuses applications dans les ouvrages de guerre et des ponts construits par l'Allemagne nazie. Ouvrage d'histoire plus que de technique, ce livre permet de retracer les débuts d'une technologie, maintenant largement utilisée dans le bâtiment pour les éléments préfabriqués ou les ponts routiers.

Jérôme Ponti

Editions du Linteau, Paris 2000  
ISBN 2-910342-13-1